

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## MCTT : le redressement judiciaire en marche

ENA  
Libreville/Gabon

LE 28 février 2018, le tribunal de première instance de Libreville ouvrait le redressement judiciaire de la société MCTT, suite à des licenciements pour motif économique. Confiée au syndic judiciaire près la Cour d'appel judiciaire de Libreville, Me Gondeth-Marc Bibang, la procédure ainsi lancée est en voie de connaître son épilogue. D'où le règlement financier de plusieurs dossiers liés à la difficile situation sociale des personnels qui y étaient employés sur les sites de Libreville et de Port-Gentil. En effet, depuis quelques jours, les agents perçoivent des chèques, ce qui met un terme à une longue et pénible attente : " Nous avons

attendu, pour certains d'entre nous, des années, pour voir cette affaire aboutir. Nous sommes consolés ". Toujours est-il que les employés de MCTT auront vu leur potentiel social dévalorisé par la descente aux enfers de leur entreprise. C'est à la suite de ces difficultés qu'une procédure en vue de son redressement s'avérait impérative. L'opération se décline en plusieurs points, dont le paiement des droits qui s'élèvent à 813 millions de francs et les 12 mois d'arriérés de salaire d'un montant de 848 millions de francs. Pour y arriver, une commission pour redressement judiciaire de la société avait été mise en place intégrant, outre le syndic judiciaire, la direction générale de MCTT, l'UTG (l'Union des travailleurs du Gabon) et un représentant du personnel. Le procès-verbal des travaux



Photo: Antoine Essome Ndonga

**Le syndic judiciaire Gondeth-Marc Bibang : promesse tenue.**

de cette commission, signé le 5 mars 2020, a pris en compte les contraintes sociales du personnel, ainsi que les aspirations de

redynamisation de l'entreprise. La trentaine d'agents démissionnaires ainsi que la centaine d'agents licenciés en mars 2020

ont toutes été prises en compte. En gros, la procédure vise à apurer tout le passif, y compris le lourd reliquat de 2018.

## Deux femmes agressées par un éléphant à Ipassa



Photo: BOTOUNOU

**La station Ipassa de Makokou, où les deux femmes ont été agressées par un éléphant dans la forêt protégée environnante.**

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

DEUX femmes, Colette Ayewet, 42 ans, et Séverine Metchimahiya, 29 ans, ont été agressées par un éléphant en furie, dernièrement, dans la forêt protégée d'Ipassa, dans la province de l'Ogooué-Ivindo. L'incident a eu lieu au moment où les deux victimes sortaient de la forêt, après avoir vaqué à leurs occupations. D'après les témoignages recueillis sur le lieu du drame, Colette et Séverine se sont rendues en brousse pour cueillir les feuilles servant à l'emballage du manioc. Mais au moment de

regagner le village, elles se retrouvent au mauvais endroit au mauvais moment. Et pour cause: un éléphant en furie, surgi de nulle part, les charge par surprise. Bilan: le pachyderme perfore la jambe droite et le bras gauche de la quadragénaire avec ses défenses, avant de s'évanouir dans la nature. Conduite au Centre hospitalier régional du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo par les écogardes de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), Colette Ayewet est admise en soins intensifs. Quant à Séverine Metchimahiya, elle est saine et sauve puisqu'elle n'a pas été inquiétée par le pachyderme.

## En prison à Port-Gentil pour vol aggravé

Christelle NTSAME  
Port-Gentil/Gabon

UN comptable gabonais, STHAKYS Racolianaud Nze, Gabonais, âgé de 34 ans, et comptable de son état est poursuivi par son employeur - la société GSMP - pour malversation financière. D'après une source autorisée, le préjudice causé par le mis en cause à son employeur s'élève à la somme de 40 millions de francs, détournée de façon progressive, sur une période de trois ans. Interpellé le 24 septembre dernier par les éléments du commissariat central de police de Port-Gentil, puis placé en garde à vue pour les nécessités d'enquête, le présumé criminel économique aurait reconnu les faits lors de l'interrogatoire. " J'ai construit avec cet argent et réalisé d'autres investissements ", aurait, en effet, avoué sieur Nze aux enquêteurs. Présenté devant le parquet le 3 octobre 2020, Sthakys Racolianaud Nze

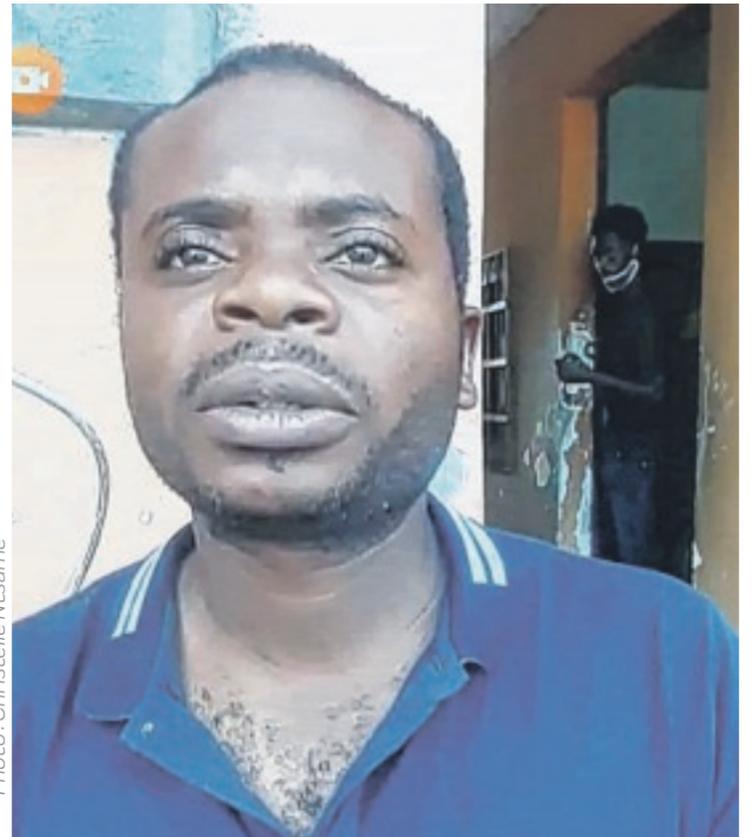


Photo: Christelle Ntsame

**Le suspect, Sthakys Racolianaud Nze.**

a confirmé ses aveux durant l'audition. Inculpé pour vol aggravé, il a été placé sous mandat de

dépôt à la prison centrale de Port-Gentil. En attendant son jugement.